



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 70819

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'IFRI et l'IRIS. Il lui demande préciser les raisons pour lesquelles l'IFRI et l'IRIS (l'institut des relations internationales et stratégiques) n'ont pas été invités à fusionner.

Texte de la réponse

L'opportunité d'un regroupement de l'IFRI et de l'IRIS doit être appréciée au regard de l'objectif de diversité dans les analyses et les avis qui a présidé à la création, sous l'impulsion et avec l'aide de l'État, de l'IFRI, de l'IRIS ou d'autres instituts spécialisés en recherche en relations internationales ou en d'autres domaines, tels que l'économie. Cet objectif doit être préservé, car il conditionne la qualité ainsi que la fiabilité des analyses et des avis à la disposition de l'État. En outre, un éventuel rapprochement de l'IFRI et de l'IRIS ne pourrait se faire à la seule initiative de l'État, dans la mesure où d'autres personnes physiques et morales (par exemple, l'association IFRI avait 338 adhérents au 31 décembre 2008) sont également parties prenantes au financement et aux activités de ces institutions.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70819

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1236

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4210